

25 MARS 1860

739

381

E 2/1630

*L'Envoyé de Suisse à Londres, A. De La Rive,
au Président de la Confédération, F. Frey-Hérosé*

L

Londres, 25 mars 1860

Je viens, suivant votre désir, vous rendre compte de mes premières impressions et des renseignements que j'ai déjà pu recueillir sur l'importante question qui nous occupe.

J'ai eu le plaisir de voir vendredi, à mon passage à Paris, Monsieur Kern et le général Dufour et de m'entretenir avec l'un et avec l'autre. Ils m'ont mis bien au fait de l'état des choses à Paris, état malheureusement peu satisfaisant, mais non sans espoir à mon avis.

Le jour même de mon arrivée à Londres, c'est-à-dire hier, j'ai eu une entrevue avec Lord John Russel que j'y ai trouvé très favorablement disposé pour la Suisse, mais assez embarrassé sur ce qu'il y avait à faire. Je lui ai remis quelques considérations que j'avais rédigées en addition à celles développées dans la circulaire du Conseil fédéral¹; j'insistais essentiellement sur la nécessité absolue, au point de vue stratégique comme au point de vue commercial pour la neutralité suisse, que le Chablais et le Faucigny ne soient pas annexés à la France; annexion qui occasionnerait un ébranlement général à la neutralité suisse et à la défense de cette neutralité sur toute la frontière également du sol helvétique. J'ai accompagné mes observations d'une carte dans laquelle j'avais spécialement désigné les passages par lesquels les possesseurs du Faucigny et du Chablais peuvent facilement pénétrer en Valais et en tournant la position de Saint-Maurice être maîtres de la Vallée du Rhône. Lord John Russell m'a prié de lui laisser cette carte ainsi qu'une copie des considérations que je lui ai présentées et que j'ai signées en mon nom personnel.

J'ai eu aujourd'hui une seconde entrevue plus longue et je dirai plus intime avec Lord John Russell. Il a eu la bonté de me communiquer les passages de sa dépêche à Monsieur Thouvenel dans lesquels il s'occupe de la prise de possession par la France du territoire neutralisé de la Savoie. Ces passages sont très énergiques et très prononcés en faveur du maintien des droits de la Suisse d'une manière réelle et non apparente, car il ne peut pas être sérieusement question de la conservation d'un territoire neutralisé sous la domination française.

Après mon entrevue avec Lord John Russell, j'en ai eu une d'une demi-heure avec Lord Palmerston qui m'a paru aussi animé des meilleures dispositions en faveur de la Suisse et n'avoir pas perdu tout espoir de voir les légitimes prétentions de la Suisse avoir une heureuse issue. Cependant les deux ministres, dont l'opinion est parfaitement d'accord, ne se dissimulent pas que les difficultés sont grandes. Voici maintenant ce que j'ai recueilli des conversations que j'ai eues avec eux. Je dois ajouter, ce que vous aurez sans doute compris c'est que je les ai vus séparément.

1. *Circulaire aux Puissances du 19 mars. Publiée dans FF 1860, I, p. 485—491.*

Ils ont accueilli l'un et l'autre avec beaucoup d'intérêt les exemplaires que je leur ai remis du manifeste et de la déclaration de la Savoie du Nord ainsi qu'une copie des lettres adressées au nom des signataires, à l'Empereur des Français, au Roi de Sardaigne et au Conseil fédéral.² Ils estiment que ces pièces, qui auront une grande publicité dans les journaux anglais, feront plus que contrebalancer l'influence de la députation soi-disante de la Savoie auprès de l'Empereur, qui a produit un effet de répulsion en Angleterre dans toutes les opinions unanimement. On ne serait pas éloigné de croire que sous l'impression pénible que cette députation et ses discours ont dû faire à Turin, la cour de Sardaigne ne fût plus disposée à faire aussi facilement bon marché de la neutralisation des provinces du nord de la Savoie et des intérêts de la Suisse dans cette question. Les deux ministres estiment que ce serait le moment pour la Suisse d'agir fortement sur la cour de Sardaigne et d'y déléguer peut-être dans ce but un membre du Conseil fédéral qui aurait une grande autorité; ils m'ont paru attacher assez d'importance à ce point.

Je suis revenu avec les deux ministres sur la dérision qu'il y aurait à admettre la substitution de la France à la Sardaigne dans la garantie donnée à la Suisse de la neutralisation des provinces septentrionales de la Savoie; je me suis permis de dire, d'accord avec Monsieur Kern et le général Dufour, que j'étais convaincu que la Suisse ne l'accepterait pas. J'ai appris à cette occasion avec chagrin que la Russie était disposée à se contenter de l'assurance donnée par la France qu'elle respecterait les conventions faites avec la Sardaigne par les traités de 1815, en se mettant simplement en lieu et place de cette puissance. Cette adhésion de la Russie est très regrettable, parce qu'un accord complet entre les quatre grandes puissances sur cette question aurait produit indubitablement une grande impression sur l'esprit de l'Empereur. Il est fâcheux qu'on n'ait pas éclairé davantage le cabinet de Pétersbourg sur notre affaire. La Prusse paraît marcher entièrement avec l'Angleterre et quant à l'Autriche elle ne s'est point encore prononcée.

J'en viens maintenant aux recommandations que les deux ministres ont bien voulu me faire en leur nom personnel en m'autorisant à vous les communiquer confidentiellement; elles partent, j'en suis convaincu, d'un désir sincère de nous être utiles et sont dictées par un véritable intérêt pour notre pays. Je dois bien vous dire qu'ils m'ont fait quelques observations critiques sur le passé auxquelles j'ai cherché à répondre de mon mieux et sur lesquelles du reste ils n'ont pas insisté. Voici maintenant pour l'avenir.

1° On désire extrêmement que la Suisse s'abstienne pour le moment de toute démonstration militaire tendant à une occupation du territoire neutralisé, et qui ressemblerait à une menace plus ou moins déguisée. On s'ôterait ainsi toute chance de voir l'Empereur revenir, ce qu'on ne regarde point encore comme impossible, à des idées plus favorables à la Suisse; car le voulût-il, l'influence de son entourage et de l'esprit militaire si exalté dans ce moment en France l'en détournerait complètement, une fois qu'il semblerait céder devant une menace de la Suisse. D'ailleurs devant les assurances données par l'Empereur à Monsieur Kern et au général Dufour qu'il n'y aura en aucun cas occupation militaire par la France du territoire neutralisé, la Suisse n'aurait pas d'excuse légitime pour faire elle-même cette occupation qui n'est pas conforme aux traités. Ce qui vaudrait le

2. Publiées dans FF 1860, I, p. 498—503.

mieux, ce serait de tâcher d'obtenir de la cour de Turin de continuer à occuper militairement ce territoire, jusqu'à ce que son sort eût été définitivement fixé.

2° On estime que ce qu'il y aurait de mieux à faire, ce serait que l'Assemblée fédérale qui va se réunir se prononcât unanimement et fermement en faveur de la conservation réelle et non apparente des garanties que les traités de 1815 donnent à la Suisse par la conservation de sa neutralité, qu'elle fit encore dans ce but un appel à l'intérêt que l'Empereur des Français a toujours témoigné à la Suisse et au respect pour les traités dont il a fait constamment profession. On pense encore qu'après s'être prononcée énergiquement, l'Assemblée fédérale devrait donner des pleins pouvoirs au Conseil fédéral pour suivre aux négociations avec les puissances garantes des traités de 1815 en vue d'arriver aux meilleurs moyens de maintenir les garanties que ces traités avaient voulu donner à la neutralité de la Suisse en neutralisant une partie du territoire de la Savoie.

Telles sont les recommandations que je suis autorisé à vous transmettre en vous demandant seulement d'avoir la bonté qu'elles ne sortent pas du sein du Conseil fédéral. J'ai la conviction que si nous voulons conserver l'appui si important pour nous dans ce moment et dans l'avenir, du Gouvernement et de la nation anglaise, appui qui nous est complètement acquis actuellement, il nous faut absolument réunir beaucoup de modération à beaucoup de fermeté, nous montrer fidèles observateurs des traités dans toutes leurs parties, et nous abstenir de toute mesure comminatoire ou qui aurait l'apparence de l'être.

L'opinion publique est extrêmement prononcée dans ce moment en faveur de la Suisse dans tous les partis également en Angleterre. Je me suis déjà occupé avec le concours de quelques amis et compatriotes que j'ai ici de donner de la publicité à plusieurs documents et renseignements qui concernent nos affaires et qu'il est important de faire connaître. Ayez la bonté, toutes les fois que vous en aurez, de vouloir bien me les transmettre; vous pouvez compter que je chercherai tous les moyens de leur donner la publicité que vous jugerez convenable. Ayez la bonté de m'adresser tout ce que vous aurez à me communiquer sous le couvert de Messieurs Morris Prevost et Cie à Londres. Il vaut mieux que mon nom ne paraisse pas sur l'adresse.

J'aurai soin, dès que j'aurai quelque chose de nouveau à vous communiquer, de vous écrire; veuillez seulement avoir soin de m'indiquer suivant quel mode et sous quelle adresse je dois vous adresser mes lettres. Car je craindrais qu'elles ne fussent ouvertes si je vous écrivais directement par la France.

En terminant je tiens à vous dire que quoique mon impression soit que la situation n'est pas désespérée, je ne puis vous dissimuler qu'elle est loin d'être brillante. Mais il ne faut pas se décourager; il faut user de tous nos moyens et en particulier chercher à agir auprès de toutes les puissances signataires des traités de 1815 en employant pour cela les hommes et les moyens les plus propres à réussir auprès de chacune d'elles.